Lewis

Chambre d'Assemblée.

Chambre de Comité,

Samedi, le 27e. Janvier, 1821.

Monsieur,

Le *Comité Spécial auquel l'Honorable Chambre d'Assemblée du Bas-Canada a référé, le 9e. du courant, la partie de la Harangue de Son Excellence le Gouverneur en Chef qui a rapport à l'établissement des Terres incultes de la Couronne, convaincu de l'assistance qu'il pourroit retirer de vos lumières et informations sur différentes matières liées à cet objet important, m'a enjoint de vous prier de donner des réponses aux questions qui accompagnent la présente.*

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble

et obéissant serviteur,

L. Neal
Président dud Comité

A

Curé de la Paroisse de

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Chambre de Comité,

Samedi, le 27e. Janvier, 1821.

En Comité sur cette partie de la Harangue de Son Excellence le Gouverneur en Chef, à l'ouverture de la Session du Parlement Provincial, qui a rapport à l'établissement des Terres de la Couronne.

Présens,

Messrs. *Taschereau,*
Bélanger,
Louis Lagueux,
Fournier,
Oldham,
Blanchet,
A. Stuart,
Neilson, et
Viger.

Mr. *Stuart* appellé à la Chaire.

ORDONNE', Que le Président du Comité transmette à Messrs. les Prêtres et Curés desservant les différentes Paroisses en cette Province, les Questions suivantes, les priant en même tems de vouloir bien transmettre au Comité, avec toute la diligence convenable, leurs réponses et observations aux dites Questions.

QUESTION 1ere. Quel est le nombre d'âmes dans la Paroisse de ?

2e. Quel est le nombre de Chefs de familles, possesseurs de terres, dans la paroisse de résidant sur des terres, et tirant leur subsistance entièrement ou principalement du produit d'icelles ?

3e. Quel est le nombre de Gens engagés pour les travaux de l'agriculture, et de ceux qui appartiennent à la famille du tenancier, et travaillent sans recevoir de gages ?

4e. Quel est la plus grande étendue de Terre que possède aucun individu dans la dite Paroisse ?

5e. Quel est le nombre d'individus dans la dite Paroisse, possèdant de leur propre chef, une étendue de terre égale à deux terres de trois arpens de front sur trente ou quarante arpens en profondeur ?

6e. Quel est le nombre d'individus dans la dite Paroisse, possèdant de leur propre chef, des terres de moins de trois arpens de front sur trente ou quarante arpens en profondeur, et en quel nombre de classes peuvent être distribuées les dites terres, et quel est le nombre de chaque ?

7e. Quel est le nombre de Baptêmes, de Mariages et de Sépultures des dix dernières années ?

8e. Quel est le nombre de Cultivateurs non-mariés au-dessus de vingt et un ans, et quel est le nombre de filles au-dessus de dix-huit ans, dans la dite Paroisse ?

9e. Quelle est l'étendue de Terres non-concédées dans la dite Paroisse, susceptible de culture ?

10e. Y a-t-il un chemin à travers ces terres non concédées, et ces terres ont-elles été arpentées ?

11e. Y a-t-il eu quelques Concessions de terres dans la dite Paroisse avant l'année 1759; et s'il y en a eu, quelle étoit la manière générale de concéder, eu égard tant à l'étendue de terrein concédé, qu'aux conditions auxquelles il étoit concédé ?

12e. Y a-t-il, dans la dite Paroisse, un nombre considérable de personnes qui désirent et qui soient en état de faire de nouveaux Etablissemens dans la dite Seigneurie, pourvû qu'elles pussent avoir des Terres voisines ou à une petite distance de celles de leur Parens ou Amis ? Et y a-t-il aucunes telles Terres, et quelles en sont la quantité et la qualité ?

13e. Y a-t-il quelques causes qui ont retardé et qui continuent à retarder l'établissement des Terres dans les anciennes Seigneuries de ce Pays, et quelles sont ces causes suivant vous ?

14e. Va-t-il aucun des Habitans s'établir dans les Townships concédés en franc et commun Soccage, et s'il n'y en va pas, à quelle cause l'attribuez-vous ?